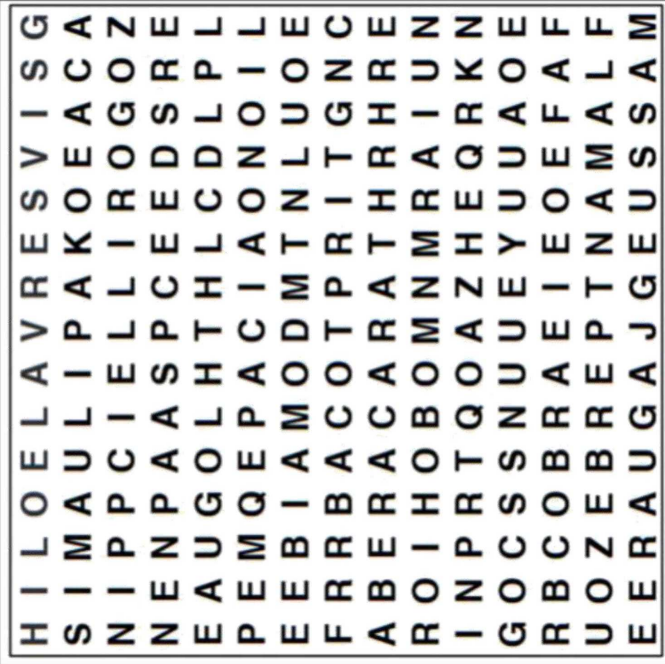




Détendez-vous ...

MOTS MÊLÉS : LES ANIMAUX D'AFRIQUE

Après avoir barré tous les mots de la liste, il restera dans la grille 15 lettres inutilisées avec lesquelles vous pourrez former une expression.



ANTILOPE
ARA
BABOUIN
BONOBO
CAIMAN
CHACAL
CHIMPANZE
COBRA
CRIQUET
CROCODILE
ELEPHANT
FENNEC
FLAMANT

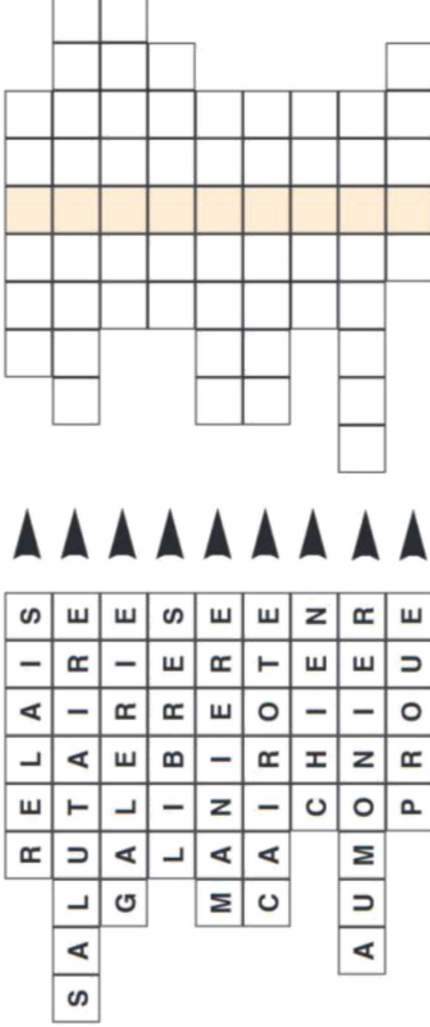
GAZELLE
GIRAFE
GNOU
GORILLE
GRUE
HIPPOPOTAME
HYENE
IMPALA
JAGUAR
KOALA
LION
MACAQUE
MASSUE
OKAPI

OUISTITI
PANTHERE
PERROQUET
PHACOCHERE
RHINOCEROS
SAFARI
SCORPION
SERVAL
SINGE
SLOUGHY
TAMARIN
TRAQUE
ZEBRE

Inscrivez ici l'expression : _____

ANAGRAMMES : LES PAYS DU MONDE

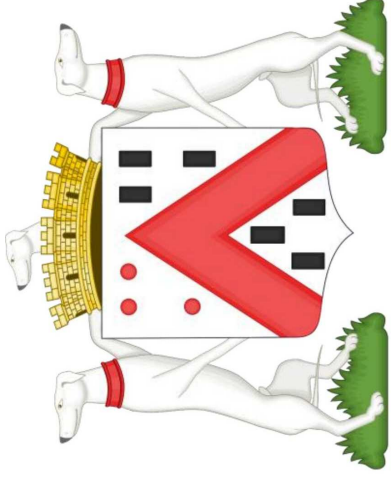
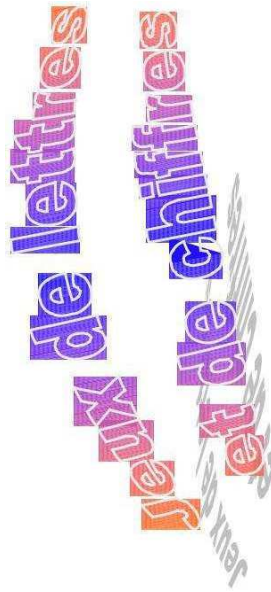
Reportez dans la grille de droite les noms de pays formés à partir des anagrammes des mots de la grille de gauche, et vous découvrirez le nom d'un dixième pays dans la colonne colorée.



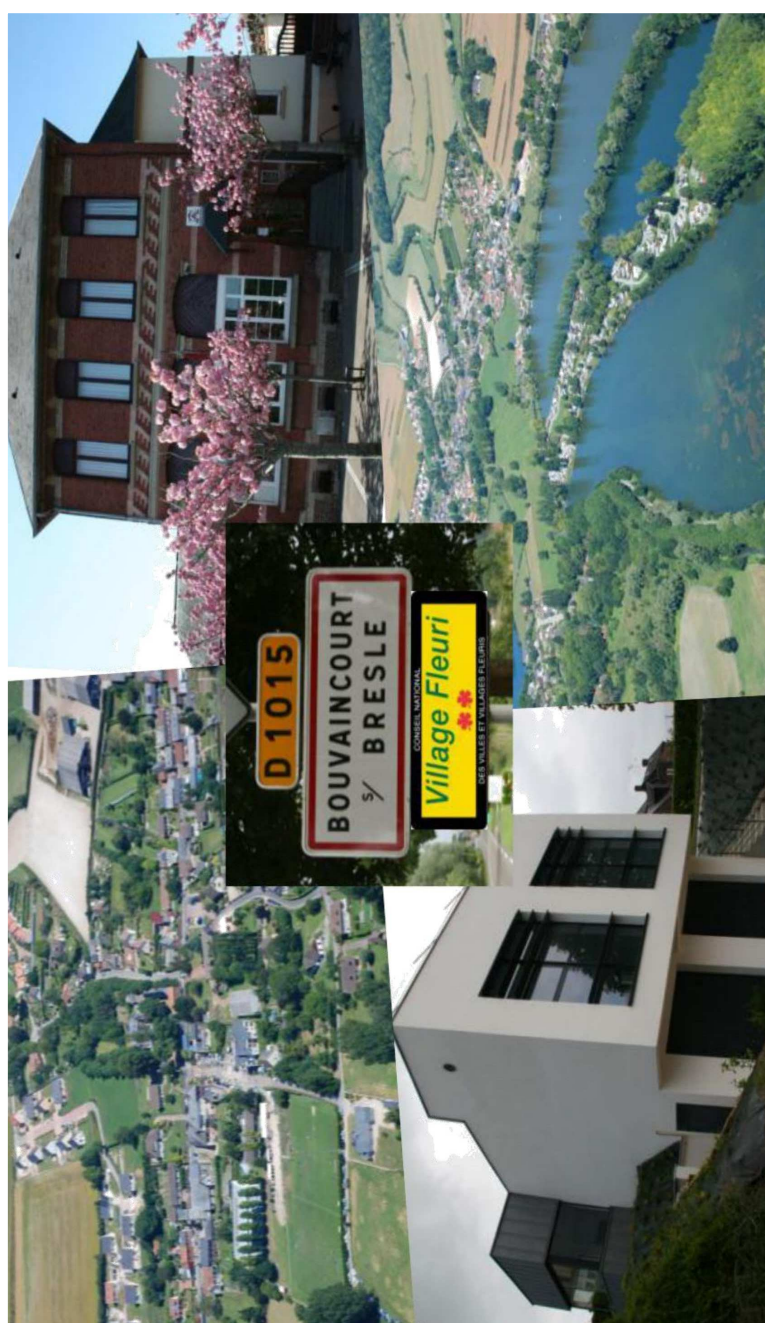
SUDOKU :

Remplissez les cases avec des chiffres allant de 1 à 9, en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne, et une seule fois par carré de neuf cases.

3	7		9					2	8	
5				4						
			2					7	4	
	1			6		8			3	
4										
			7			5		4		
1	8				4				7	
				7					9	6
7	3								2	



Le petit Bouvaincourtois



SOMMAIRE

- Le Mot du Maire
- Vie de la commune
- Histoire de la commune
- Informations pratiques
- Informations diverses
- Publicité Légale de la commune
- Concours de dessin
- Informations générales
- Vie Scolaire
- A vos agendas - Vie associative
- Détendez-vous ...





Le mot du maire

Chères Bouvaincourtoises, Chers Bouvaincourtois,

C'est avec plaisir que je vous retrouve pour cette nouvelle édition du bulletin.

Depuis mon élection, j'ai toujours mené mes projets dans un esprit constructif et en essayant toujours de placer l'intérêt général au cœur de mes actions. Cependant je regrette, qu'en avril 2018, le budget n'a pas été approuvé par plusieurs conseillers, entraînant de graves conséquences.

En effet cette décision du Conseil, a contraint le Préfet à saisir la chambre des comptes, mettant notre commune sous tutelle temporaire de l'État. Ainsi j'ai reçu le 17 mai la magistrature aux comptes qui a apprécié la gestion exemplaire de la commune affirmant que le budget initialement présenté était cohérent.

Malheureusement, ces événements ont retardé de plusieurs mois, la mise en œuvre de certaines décisions. Les associations, par exemple, ont vu leurs aides gelées, quant à la commune, ce sont d'importants chantiers qui ont été bloqués, faute de pouvoir demander des subventions à l'État.

Finallement après plus de cinq mois de retard, nous allons progressivement remettre nos projets sur les rails.

Les travaux sur notre commune font l'objet de la plus vive attention et s'inscrivent dans l'amélioration du cadre de vie. Nous allons entreprendre la rénovation de certaines portions de la voirie communale qui menacent la sécurité des usagers. Ces travaux sont menés conjointement avec l'installation de la fibre optique qui sera commercialisée d'ici mi 2019.

Dès cette année et jusqu'à la fin du mandat, nous avons programmé la réfection des bâtiments communaux et notamment le lancement du programme d'accessibilité. Celui-ci comporte entre autres l'aménagement du bâtiment mairie-école, prévu dès juillet 2019, et la réfection de la cour de la poste et de la caserne des pompiers qui comprendra la création d'emplacements de stationnement pour les personnes à mobilité réduite. Enfin, je tiens à vous dire que la finalisation de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme), actuellement en phase de concertation, va permettre de maîtriser l'urbanisation de notre commune. D'ailleurs de nouvelles maisons se sont construites au lotissement des Camprets, sur lequel il reste encore un terrain à vendre.

Par la réalisation de tous ces projets, nous entendons poursuivre notre action de valorisation et d'embellissement de notre village.

Ainsi pour préserver notre environnement, des mesures ont été prises pour diminuer la pollution lumineuse de la commune en continuant la modernisation de l'éclairage public, avec l'équipement de la rue de l'Isle et de la rue Saint-Hilaire. Cette modernisation précédemment réalisée rue de la République a déjà permis de réaliser une économie substantielle sur la facture d'éclairage public.

Certains habitants de la commune participent au fleurissement et à l'embellissement de notre village, pour le bien-être de nous tous. Je vous rappelle que la commune a signé la charte Zéro Phyto visant à supprimer à moyen terme l'usage des pesticides et des herbicides. Il est nécessaire que les mentalités évoluent et que les habitants acceptent de voir pousser l'herbe çà et là. L'utilisation de désherbant près et dans les fossés est proscrite.

Aussi, pour préserver ces actions d'embellissement du village, il appartient à tous de respecter la propreté, car encore trop souvent nos rues sont souillées par des déjections canines, faut-il en arriver à donner des amendes ?

Dans ce neuvième numéro vous trouverez différentes informations pour vous aider au quotidien, vous trouverez également quelques délibérations prises au cours des différentes réunions du Conseil, mais vous allez aussi découvrir un premier épisode de l'histoire de notre commune, retrouvée par notre nouveau secrétaire de mairie passionné d'histoire.

N'oubliez pas, nous vous attendons nombreux le dimanche 11 novembre pour la commémoration du centenaire de l'armistice.

Je vous souhaite, au nom du conseil municipal et en mon nom, une bonne lecture de ce numéro

9, Bien cordialement,

Votre Maire,
Roger POYEN



Vie associative

SOCIÉTÉ DE PÊCHE : AAPPMA

Plusieurs manifestations ont été organisées cette année par la société de pêche bouvaincourtoise.



- En mars, l'opération annuelle de nettoyage de la nature « **Hauts-de-France propres** » avec la participation des chasseurs. Durant toute une matinée, le samedi 18 mars, ils ont ramassé les débris et ainsi dépollué la nature pour rendre nos promenades plus agréables ;

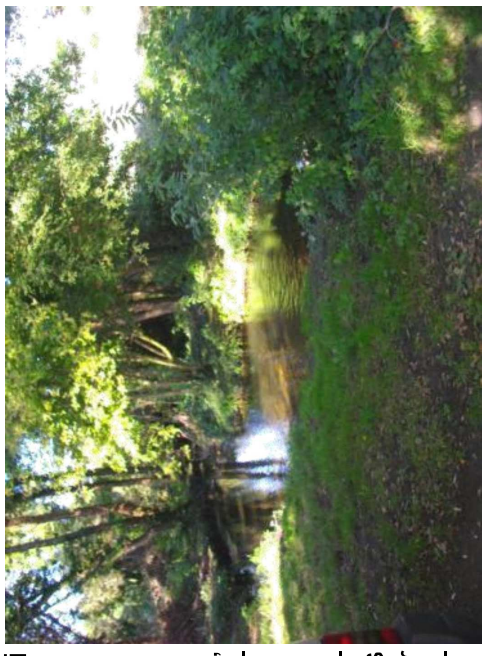
- Courant mai, un « **concours de carnassiers** » réunissant une trentaine de participants ;

- En juin, une « **journée découverte pêche** » qui a rencontré un très vif succès.

- En novembre prochain, est prévu un **alevinage en étangs**, de gardons et brochets.

Concernant **l'entretien des berges et étangs**, l'opération est reconduite cette année et commentera courant décembre.

L'AAPPMA remercie tous les bénévoles et les participants à ces manifestations et également les personnes qui prennent sur leur temps libre pour le nettoyage des berges qui rendent nos promenades autour des étangs si plaisantes.



La société remercie également le corps des Sapeurs Pompiers et la Sécurité Civile pour leur implication dans la « **journée nettoyage petit cours d'eau** » sous la chapelle Saint Sauveur qui s'est déroulée en août.

Pour la saison 2019, les cartes de pêche seront en vente via internet par notre dépositaire "Nature et Passion" à Friville-Escarbotin.

LES ACPG - CATM



La section locale des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre - Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (ACPG-CATM) de Bouvaincourt-sur-Bresle, présidée par Monsieur Claude BARDOUX, a vu son nombre d'adhérents diminuer cette année avec les décès de Messieurs Philippe CARPENTIER et Jean MAINEMARRE.

La présence des membres de la section aux différentes manifestations de commémoration (8 mai, 11 novembre) contribue à construire, et à transmettre aux générations nouvelles, une mémoire collective en mettant l'accent sur le respect des valeurs, l'abnégation, le courage de ceux qui furent les acteurs de ces événements.

Elle est la preuve de la volonté de promouvoir le "travail de mémoire" nécessaire pour faire connaître à tous les faits douloureux et tragiques de notre Histoire afin que ceux-ci ne se reproduisent plus.



A vos agendas !



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS PRÉVUES POUR CETTE FIN ANNÉE

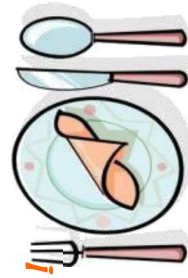
Samedi 1^{er} Décembre Tournoi et soirée du Tennis de Table

Samedi 15 Décembre Soirée Sainte Barbe (à Oust-Marest)

Samedi 15 Décembre Fête de Noël de l'école

AVIS AUX AÎNÉS: RETENEZ LA DATE DU DIMANCHE 10 MARS 2019!

En effet, c'est le dimanche 10 mars 2019 que les aînés de la commune (à partir de 65 ans) seront invités pour le repas annuel qui leur sera offert par la Municipalité, à la Salle des Fêtes, à partir de midi.



Vie associative

BREVET CYCLO DE L'ACS INCHEVILLE

Comme tous les ans, depuis de très nombreuses années, notre commune a accueilli l'Association Cyclo Sport d'INCHEVILLE pour l'organisation d'un de leurs brevets vélo.

Cette matinée s'est déroulée dans la bonne humeur habituelle, le dimanche 17 Juin.

83 participants ont pris le départ des parcours de 25, 35, 65 et 100 km à l'entrée du camping de Bouvaincourt.

Un sandwich et une boisson étaient offerts à chaque coureur par la Municipalité de Bouvaincourt.

Pour les clubs les plus représentés, le SC Feuquières (17 participants), l'US Verescence (11), le CC Oisemont (7), le CC Beauchamps (6) et l'ACL Floccques (5).



Félicitations à tous les participants et aux organisateurs de l'Association Cyclo Sport d'Incheville.

LA GYMNASTIQUE FÉMININE

Le Club de gymnastique de Bouvaincourt-sur-Bresle a repris ses activités depuis le 19 septembre.

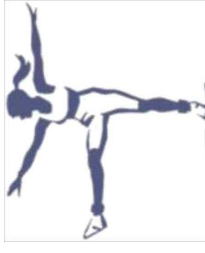
Rendez-vous au gymnase de Bouvaincourt, tous les mercredis soirs de 18h30 à 19h30.

N'hésitez pas à nous rejoindre, les deux premières séances sont gratuites.

Pour tout renseignement, contacter :

Marie-José VATTIER : 03 22 30 52 13

06 47 51 27 62



LE TENNIS DE TABLE

Le club de tennis de table de Bouvaincourt-sur-Bresle a repris les entraînements.

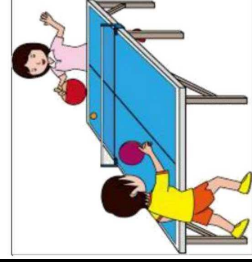
Rendez-vous au gymnase de Bouvaincourt, tous les mardis soirs de 18h30 à 20h30.

10 tables sont mises à votre disposition.

Pour tout renseignement, contacter :

Gilles VATTIER : 03 22 30 52 13

06 85 59 65 15



Vie de la Commune

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Grâce à l'implication des enseignants de l'École des Étangs et des élèves, des pompiers, la cérémonie de commémoration de la paix retrouvée à la fin de la 2^{ème} Guerre Mondiale, a de nouveau ému les participants parmi lesquels, les anciens combattants et les élus.

Après avoir chanté la Marseillaise devant le monument aux morts, les élèves ont lu des textes et chanté une chanson, évoquant les effets des hostilités.

Un moment de réflexion pour tous, qui en cette année du centenaire de la fin de la "Grande Guerre", souligne l'importance du devoir de mémoire.

LA FÊTE SOUS LE SOLEIL !

Parmi les nombreux villages dans lesquels se tenait une bro-cante ce dimanche 24 juin, Bouvaincourt-sur-Bresle avait également organisé sa Fête locale annuelle.



Le beau temps a amené de nombreux badauds dès le matin pour les bonnes affaires de la brocante, mise en place par la Coopérative Scolaire de l'École des Étangs et les parents d'élèves.

Puis l'après-midi, les festivités organisées par la Mairie ont pu commencer : la structure gonflable a été prise d'assaut, ainsi que les trampolines et les séances de Bubble Bump, tous en accès libre et gratuit !

Et pour que les parents puissent aussi profiter de l'esprit de fête, le groupe de jazz eudois, Les Lombrics Bleus, a donné un beau concert au milieu des attractions.

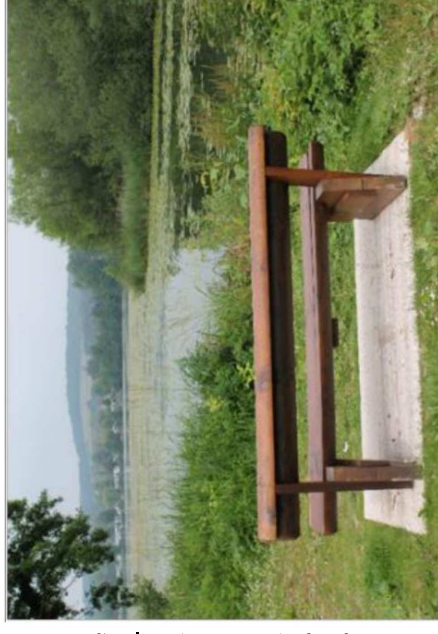


L'ART DE LA CONTEMPLATION

Depuis le début de l'été, les promeneurs autour de l'étang de "La Ballastière" peuvent se reposer tranquillement sur un des beaux bancs installés par la Municipalité.

Une nouveauté appréciée par tous, et qui invite à quelques instants de quiétude en admirant le cadre magnifique de notre village bucolique. A chacun de s'approprier « son » banc avec sa vue préférée.

Pourquoi pas celui-ci ?





Vie de la Commune

DES INSTALLATIONS INSOLITES !

Aux abords du village, sur les petites places, ou à côté des trottoirs, vous avez pu voir apparaître de drôles de fleurs.

Les employés municipaux ont travaillé dur cet été pour égayer notre village avec des ouvrages en bois insolites, entièrement confectionnés par leurs soins.



Un pêcheur à la ligne dans son bateau, la maison des fées, voire un buisson d'arrosoirs "prêts à l'emploi", chaque massif a désormais sa petite sculpture qui égaye notre environnement quotidien et nous fait sourire quand on passe.

Merci à notre équipe d'ouvriers pour la réalisation de ces belles idées.

TRAVAUX EN COURS

Voirie communale :

Les consultations pour la réfection de la voirie communale sont en cours, le retard était dû aux différents diagnostics, début provisoire des travaux mi-novembre.

Les consultations pour la création d'un parc de stationnement devant l'agence postale devraient être lancées pour fin septembre.

Rénovation de la Mairie et de l'école :

Les phases d'études géotechniques et d'élaboration d'un bureau d'études sont en cours, une dernière concertation avec l'école permettra d'intégrer au mieux les problématiques liées à l'enseignement dans la conception du projet, afin qu'éèves et enseignants puissent bénéficier des meilleures conditions, début de l'ensemble des travaux juillet 2019.

HORAIRES DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE GAMACHES

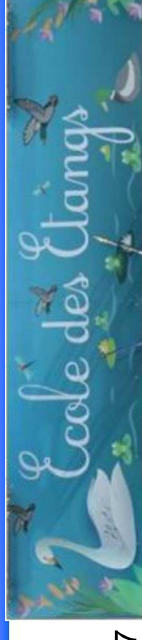


Le Centre des Finances Publiques (Perception) de GAMACHES, 10 rue de Déportés, est ouvert les **mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00**, et fermé les lundi et mercredi.

Toutefois, pendant ces heures de fermeture, un accueil téléphonique est assuré de 9h30 à 11h30 et 14h00 à 16h00 au **03.22.26.11.24**.



Vie scolaire



L'ÉCOLE DE BOUVAINCOURT

Cette année 2018 - 2019, notre école accueille 57 enfants de la maternelle au CM2, répartis en trois classes.

Madame CAMBROUSE Christine, maîtresse de la classe de Cycle 1: maternelle PS, MS et GS, accueille 18 élèves, avec l'ATSEM, Madame Isabelle ROUX.

Madame GRÉBOVAL Nadine, maîtresse de la classe de Cycle 2: CP / CE1 / CE2, de 21 élèves, est également la directrice de l'école.

Madame MULLIER Élodie, est la maîtresse de la classe de Cycles 3: CM1 / CM2, de 18 élèves.

Le personnel communal assure un service gratuit de garderie dès 7h30 et jusqu'à 18h00, ainsi que la cantine le midi.

La vente des tickets de cantine s'effectue à la mairie, les mardis et jeudis de 15h45 à 18h00.

Le prix du ticket est de 3,50 €.

Avec le retour à la semaine de 4 jours, les horaires sont les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00;

Pour toute inscription ou renseignement, vous pouvez appeler la mairie au 03 22 30 86 87 ou l'école au 03 22 30 46 69.

MISE AUX NORMES ET EXTENSION DE LA MAIRIE-ÉCOLE

Un important chantier de mise en conformité de la mairie ainsi que l'école est en cours d'étude. Pour améliorer les conditions de travail des élèves, le conseil municipal a validé l'élargissement du périmètre du projet aux bâtiments scolaires.

Pourquoi ces travaux ? Pour plusieurs raisons, la mise aux normes d'accessibilité de la mairie, de la salle de conseil, du bureau du secrétariat et aussi de l'école, mais également pour améliorer les conditions de travail des élèves et des enseignants.

Ce projet comprendra le maintien des deux classes élémentaires au rez-de-chaussée. La cantine maintenue à son emplacement, sera élargie afin d'accorder plus d'espaces et de confort aux enfants car de plus en plus d'enfants mangent à la cantine.

Un centre documentaire dédié fusionnant la BCD et la salle informatique sera installé à l'étage du bâtiment des classes élémentaires. L'espace libéré au rez-de-chaussée permettra de créer des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et un espace de travail équipé d'une photocopieuse pour la directrice de l'école. Dans la classe maternelle les dortoirs seront repensés et réaménagés pour répondre aux normes de sécurité.

L'ancien logement sera rénové afin d'accueillir les nouveaux bureaux du secrétariat de Mairie.

L'ensemble des bâtiments présente des niveaux différents rendant très difficile l'accessibilité aux PMR. Pour y remédier, la commune a validé l'installation d'un ascenseur extérieur dans la cour de récréation, avec un minimum d'emprise sur la cour.

Pour mener à bien ce projet la commune a lancé au début du mois de septembre 2018 une série de consultation afin de trouver des prestataires qui réaliseront les diagnostics préalables (Géomètre, SPS, Géotechnique, Bureau de contrôle). Leurs réponses sont prévues début du mois de novembre, ce qui permettra d'achever la phase d'étude en fin février.

Pour perturber le moins possible le travail des enfants, les travaux du gros œuvre commenceront au début des vacances scolaires d'été. Nous verrons bientôt avec l'architecte comment caler le reste du chantier avant ou après.



Informations générales

IMPÔTS: LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 9 QUESTIONS (SUITE)

- le crédit d'impôt pour les services à domicile ;
- Le crédit d'impôt lié à la famille (garde d'enfants de moins de 6 ans) ;
- la réduction d'impôt pour dépenses de dépendance (EHPAD) ;
- les réductions d'impôt en faveur de l'investissement locatif (Pinel, Dufflot, Scellier, investissement social et logement dans les DOM, Censi-Bouvard) ;
- les crédits et réductions d'impôt en faveur des dons aux œuvres, des personnes en difficulté et des cotisations syndicales.

Le solde d'acompte vous sera versé en juillet 2019, après la déclaration de revenus permettant de déclarer le montant des dépenses effectuées en 2018 ouvrant droit aux crédits et/ou réductions d'impôt.

Les autres crédits et/ou réductions d'impôt comme le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) ou la réduction d'impôt liée à la souscription au capital d'une PME **ne sont pas concernés par le versement de cet acompte et vous seront remboursés à l'été 2019**.

6. Je ne paye pas d'impôt sur le revenu aujourd'hui. Vais-je être prélevé à la source ?

Pour les salariés et assimilés, non imposables l'année précédente du fait de leurs revenus ou de leur situation familiale, la DGFIP transmettra un **taux de 0 %** à leur employeur. Aucun prélèvement ne sera alors effectué sur leur salaire (ou revenu de remplacement). De même, les indépendants non imposables n'auront rien à verser à l'administration fiscale.

7. J'ai entendu dire que l'année 2018 serait une année de transition... Cela veut dire que je ne paierai pas d'impôt sur le revenu en 2018 ?

L'impôt sur le revenu sera prélevé chaque année.

- En 2018, les modalités d'imposition resteront inchangées par rapport à celles en vigueur en 2017 ;
- En 2019, les contribuables paieront leur impôt sur les revenus perçus en 2019.

Il n'y aura **pas de double imposition en 2019** sur les salaires, les retraites, les revenus de remplacement, les revenus des indépendants et les revenus fonciers récurrents. L'impôt sur les revenus 2018 sera « effacé » au moyen d'un crédit d'impôt spécifique calculé automatiquement par l'administration fiscale sur la base de la déclaration des revenus 2018 déposée au printemps 2019.

8. Mon employeur sera-t-il désormais au courant de ma situation fiscale ?

Le contribuable ne **donne aucune information à son employeur** ou sa caisse de retraite. C'est l'administration qui reste l'interlocuteur du contribuable pour ses impôts, et c'est à l'administration fiscale que vous continuerez d'adresser votre déclaration d'impôt.

La seule information transmise à l'employeur est le taux de prélèvement, qui ne révèle aucune information spécifique. La grande majorité des contribuables (90 %) a un taux de prélèvement à la source compris entre 0 et 10 %. Un même taux peut recouvrir des situations très variées. La confidentialité est donc garantie.

Si le contribuable ne souhaite toutefois donner aucun indice de l'existence d'autres revenus dans son foyer fiscal, il peut décider que l'administration fiscale ne transmette pas son taux personnalisé à son employeur et se voir appliquer ainsi un « taux non personnalisé » (similaire au taux applicable à un célibataire sans enfant).

9. Je gagne moins que mon conjoint, comment cela sera-t-il pris en compte dans mon impôt sur le revenu ?

Les contribuables en couple peuvent **opter, sans modifier le niveau du prélèvement attendu pour le foyer, pour un taux de prélèvement individualisé**. Il s'agit d'un taux calculé par l'administration fiscale en fonction du niveau de revenus de chaque conjoint au lieu d'un taux unique pour les 2 conjoints du foyer.

Cette option permet de prendre en compte les éventuels écarts de revenus au sein du couple. Elle est accessible depuis votre espace particulier sur impots.gouv.fr grâce au service en ligne « gérer son prélèvement à la source ».

Pour toute autre question, rendez-vous sur le site www.prelevementalalsource.gouv.fr.



Vie de la Commune

LA PAGE D'HISTOIRE DE BOUVAINCOURT... PAR LE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

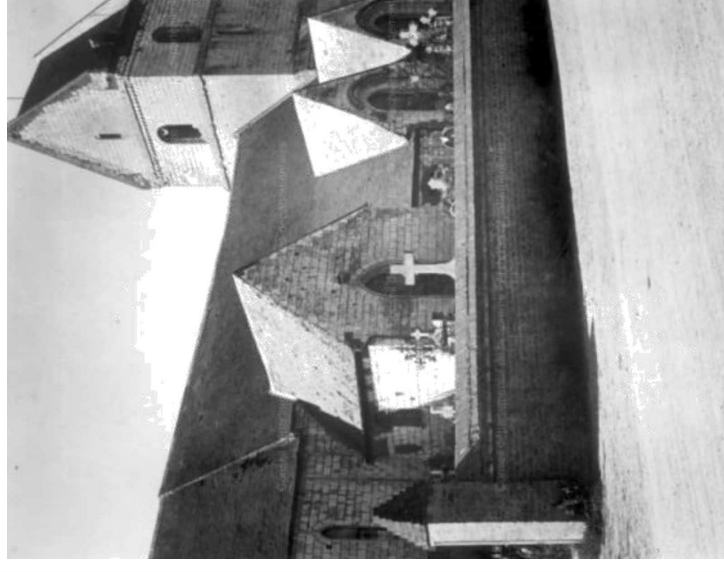
Époque médiévale :

- En 1112, un sire de « Bovencurt » posséda une terre entre « Balcinium » et « Augusta » « in pago Vismau » (soit Beauchamps et Oust-Marest) d'Henri comte d'Eu, plus tard en 1235 Guillaume de Marquaix passa avec de cette terre d'avant Aelis comtesse d'Eu. Or Marquaix, est une commune limitrophe de Bouvaincourt-en-Vermandois, y aurait-il un lien entre l'origine de ces deux villages ?
- En 1138, « Willelmi de Bevencurt » dans une charte de donation à l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais, apparaît parmi une liste de féodaux dépendant du Comté d'Eu.
- En 1143, « Willelmi de Bovaincort », apparaît dans une charte comme homme de Guy de Ponthieu. Dans cette charte, il figure comme témoin d'un vidimus du Comte de Ponthieu pour la « mansion » de « Sancto Quintino ».
- En 1147, Guillaume de Bouvaincort possède une terre à Lanchères.
- En 1156, « Vidonis de Bevencort » et « Cecilie » sa femme confirment l'abandon de leurs parts du bois d'« Ulberti » en faveur de l'abbaye de Saint-Jean de Foucarmont, ce don est ratifié par Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre et Duc de Normandie.
- En 1174, « Simon de Bovencort » dapifer du Comte d'Eu.
- En 1187, « Brovencurt » est citée parmi les paroisses sous la juridiction de l'évêque Théobaldus (d'Heilly), dont il a confié la perception des dîmes à Drogon d'Amiens.
- En 1277, Renier de Bouvaincort échevin de la Ville d'Eu.

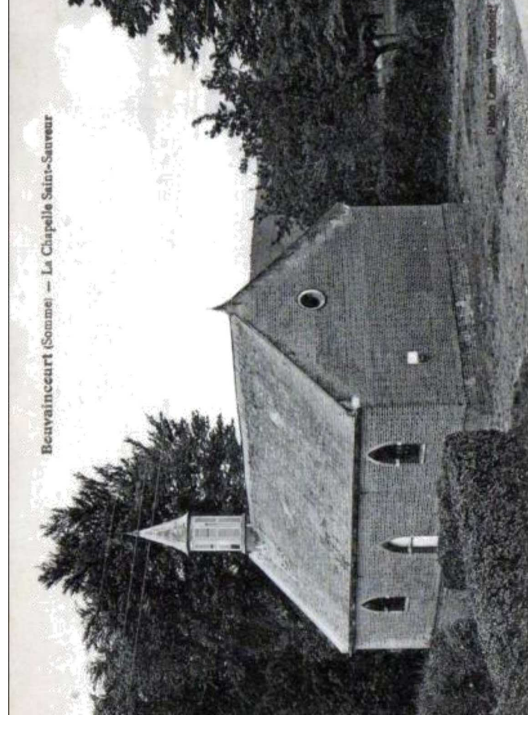
Il est ainsi claire que le fief de Bouvaincort, n'a jamais été fondé par Rogon de Beauchamps, puisqu'une famille éponyme dirigeait la commune jusqu'à la fin du XIIIème siècle. Il est possible que le fief de Bouvaincort soit passé par alliance à la Maison de Beauchamps, comme c'est le cas de nombreux fiefs du Ponthieu et du Vimeu, on retrouve cet exemple pour les terres de Sénarpont ou Vismes.

La coutume prévoyait que 7/8ème des biens devaient échoir à l'aîné, qu'il soit homme ou femme. Pour les petites familles nobles, cette règle entraîna de vraies fractures au sein des familles, puisque les cadets devenaient soit bourgeois ou laboureurs, en perdant toute prétention nobiliaire.

Suite... au prochain numéro



L'église de Bouvaincourt vers 1900



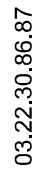
La chapelle Saint-Sauveur à la même époque



Informations pratiques

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Lundi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 30 à 17 h 30.
 Mardi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 45 à 18 h 00.
 Mercredi : de 11 h 00 à 12 h 00.
 Jeudi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 45 à 18 h 00.
 Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 30 à 17 h 30.



03.22.30.86.87



114, rue de la République - 80220 BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE



[mairie.bouvaincourt-sur-bresle.net](http://www.bouvaincourt-sur-bresle.net) <http://www.bouvaincourt-sur-bresle.fr>

Permanences du maire et des adjoints

Le Maire et les adjoints se feront un plaisir de vous recevoir, à votre demande, sur rendez-vous.

Pour cela nous vous invitons à contacter la mairie au 03.22.30.86.87 ou à aller sur le site de la commune, à la rubrique [Nous contacter], <http://www.bouvaincourt-sur-bresle.fr/contact.html>, pour y laisser vos coordonnées et indiquer qui vous désirez rencontrer.

Nous vous rappellerons pour convenir avec vous d'un rendez-vous.

LA DÉCHÈTERIE DE BEAUCHAMPS

La déchèterie est située Impasse de la Fontaine d'Arcy, à la sortie de Beauchamps en direction de Gamaches.
Tél : 03.22.30.63.54



Vous pouvez y déposer : déchets verts, encombrants, cartons, gravats, ferrailles, bois, DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), néons et ampoules, huiles moteur usagées, huiles alimentaires, textiles, piles, batteries, déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants...), verre, papiers, emballages recyclables, cartouches d'encre, pneus (véhicules légers uniquement). Amiante (se renseigner auprès du gardien)



Déchets interdits : ordures ménagères, les déchets dangereux présentant un caractère explosif (bouteille de gaz), les déchets présentant un risque pour la sécurité des personnes et de l'environnement.

RAPPEL : Les dépôts "sauvages" de déchets verts en divers endroits de la commune sont interdits et leurs auteurs seront poursuivis.

Horaires d'hiver (15 octobre au 14 avril)	
LUNDI	9 h - 11 h 50 / 14 h - 16 h 50
MARDI	9 h - 11 h 50 / 14 h - 16 h 50
MERCREDI	9 h - 11 h 50 / 14 h - 16 h 50
JEUDI	FERMÉ
VENDREDI	9 h - 11 h 50 / 14 h - 16 h 50
SAMEDI	9 h - 11 h 50 / 14 h - 16 h 50
DIMANCHE	FERMÉ
FERMÉ les jours fériés	

Horaires d'été (15 avril au 14 octobre)	
LUNDI	9 h - 11 h 50 / 14 h - 17 h 50
MARDI	9 h - 11 h 50 / 14 h - 17 h 50
MERCREDI	9 h - 11 h 50 / 14 h - 17 h 50
JEUDI	FERMÉ
VENDREDI	9 h - 11 h 50 / 14 h - 17 h 50
SAMEDI	9 h - 11 h 50 / 14 h - 17 h 50
DIMANCHE	FERMÉ
FERMÉ les jours fériés	

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage des ordures ménagères est effectué le **MERCREDI MATIN**.

Il faut donc penser à sortir son contenant le mardi soir.



Informations générales

IMPÔTS: LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 9 QUESTIONS

1. Quels revenus seront concernés par le prélèvement à la source ?

La réforme mettant en place le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu concerne la majorité des revenus : les **traitements et salaires**, les **pensions**, les **revenus de remplacement (allocations chômage notamment)**, les **revenus des indépendants** et les **revenus fonciers**.

Ainsi, salarié ou indépendant, actif ou retraité, chacun bénéficiera de ce mode de prélèvement contemporain des revenus

2. Quand et comment connaîtrai-je mon taux d'imposition ?

C'est **lors de votre déclaration de revenus en ligne au printemps 2018** que vous prendrez connaissance pour la première fois de votre taux de prélèvement applicable à compter de janvier 2019. Si vous faites une déclaration papier, vous connaîtrez votre taux lors de la réception des avis à l'été 2018.

Dès le premier revenu versé en 2019, ce taux de prélèvement est appliqué au salaire, à la pension ou au revenu de remplacement : le prélèvement à la source est automatique, et apparaît clairement sur la fiche de paie.

Le taux de prélèvement sera **actualisé en septembre 2019** pour tenir compte des changements éventuels consécutifs à la déclaration des revenus de 2018 effectuée au printemps 2019. C'est ce taux qui sera utilisé à partir de septembre 2019 jusqu'en août 2020. Ainsi, le taux sera actualisé chaque année, en septembre.

En cas de changement de situation conduisant à une variation significative de l'impôt prévisible (mariage, naissance, baisse ou hausse de revenus), le contribuable peut **demandeur une mise à jour en cours d'année** du taux de prélèvement à la source en accédant à son espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

3. Je déclare mes revenus en ligne et je suis déjà mensualisé. Qu'est-ce que j'ai vraiment à gagner avec le prélèvement à la source ?

Que vous soyez salarié ou indépendant, ou même si vous disposez de revenus fonciers, vous allez pouvoir **adapter votre impôt à vos changements financiers et familiaux** au moment où ils se produisent, et non plus un an après.

Par exemple, si votre revenu chute (départ en retraite, chômage, envie de créer votre entreprise, variation importante d'activité) ou si votre situation familiale évolue (mariage, pacs, naissance, décès), **votre impôt s'adaptera immédiatement** à votre situation à condition que vous en fassiez la demande auprès de l'administration fiscale, laquelle calculera votre nouveau taux.

De plus, même lorsqu'on a une situation stable, le paiement de l'impôt est irrégulier. Il est réglé sur 10 mois de janvier à octobre en cas de mensualisation (ou par tiers provisionnel en février et mai avec un solde en septembre).

En 2019, **l'impôt aura la même temporalité que les revenus**. Pour les salariés ou les retraités qui perçoivent un revenu chaque mois, **l'impôt sera dorénavant étalé sur 12 mois**. Cela représente un gain en trésorerie pour les ménages.

4. Devrai-je continuer à faire une déclaration de revenus chaque année ?

Oui, chaque année, une déclaration de revenus est nécessaire pour **faire le bilan de l'ensemble des revenus**. La déclaration permettra **l'imputation de réductions ou l'octroi de crédits d'impôt**.

La déclaration de revenus se fait dans les conditions habituelles : pour les salariés, en quelques clics sur impots.gouv.fr grâce à la déclaration préremplie.

5. Vais-je garder le bénéfice de mes réductions et crédits d'impôt sur mes dépenses effectuées en 2018 ?

Oui, le bénéfice des réductions et crédits d'impôt acquis au titre de 2018 sera maintenu.

Dès janvier 2019, les contribuables bénéficieront d'un acompte égal à 60% du crédit et/ou de la réduction d'impôt de l'année précédente (réduction et/ou crédit d'impôt payé en 2018 au titre des dépenses 2017). Le versement de cet acompte concerne **les crédits et réductions d'impôt suivants** :



Concours de dessin

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN "Mon personnage de Bande Dessinée préféré"

Article 1 : ORGANISATION

Dans le cadre de l'exposition "Techniques du 9^{ème} Art : lire et écrire la Bande Dessinée", un concours de dessin défini par le présent règlement est organisé par la Bibliothèque Municipale, en partenariat avec l'école des Étangs, sous la responsabilité de la Commune de BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE.

Article 2 : DATES

Ce concours est organisé du **8 octobre 2018 au vendredi 30 novembre 2018**.

La clôture de la réception des dessins est fixée au **vendredi 30 novembre 2018 à 16h00**.

La communication des résultats aura lieu, courant janvier 2019, le jour des vœux du maire.

Article 3 : PARTICIPATION

Le concours est ouvert à **tous les enfants âgés de 3 à 15 ans**.

La participation à ce concours est gratuite. Elle est individuelle et nominative.

Un seul dessin par enfant est autorisé.

Le concours se décompose en quatre catégories : catégorie 1 : les enfants de Cycle 1 - Maternelle (3 à 5 ans), catégorie 2 : les enfants de Cycle 2 - CP - CE1 - CE2 (6 à 8 ans), catégorie 3 : les enfants de Cycle 3 - CM1 - CM2 - 6^{ème} (9 à 12 ans), catégorie 4 : les enfants de Cycle 4 - 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème} (13 à 15 ans). L'âge s'entend au 30 novembre 2018.

Article 4 : PRÉSENTATION DE LA PARTICIPATION AU CONCOURS ET TRANSMISSION

Chaque participant propose une seule œuvre. Chaque dessin est réalisé sur un format A4.

Le dessin devra être celui du personnage de Bande Dessinée préféré de l'enfant.

Toutes les techniques de dessin sont autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, huile...), sauf les dessins numériques. L'utilisation de gommettes est interdite. Un titre peut être donné à l'œuvre et sera noté sur le dessin.

Le nom, le prénom, la date de naissance et la classe du participant ainsi que son adresse, un numéro de téléphone, et si possible une adresse de courriel seront impérativement notés au dos du dessin. Le nom du représentant légal et sa signature y seront également apposés.

Chaque candidat doit déposer son œuvre à la Bibliothèque Municipale ou à la Mairie **avant le vendredi 30 novembre 2018 à 16h00**.

Article 5 : COMPOSITION DU JURY ET CHOIX DES GAGNANTS

Le jury sera composé de personnes choisies parmi les organisateurs. Celui-ci se réunira après la clôture du concours.

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins et sélectionneront 4 gagnants (1 par catégorie) en fonction des critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème ;
 - Qualité artistique ;
 - Originalité.
- En cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs. Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise. Un seul dessin sera primé par catégorie. Les enfants auteurs des dessins primés seront récompensés le jour des vœux du Maire. Tous les dessins seront exposés à la Bibliothèque Municipale.

Article 6 : DROITS D'AUTEUR

Les participants au présent concours autorisent la Commune de BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE à utiliser leur dessin pour toute manifestation, y compris leur exposition ou publication (journaux, affiches, écrans, internet...). Ils acceptent de céder tout droit sur leur dessin à la Commune de BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE. Tous les dessins du présent concours restent la propriété de la Commune de BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE, qui pourra les reproduire et les utiliser avec leurs noms, prénoms et âges, comme elle le jugera utile dans le cadre de ses activités, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou un avantage quelconque.

Article 7 : MODIFICATIONS ÉVENTUELLES

La Commune de BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE se réserve le droit à tout moment d'apporter toutes précisions ou modifications au présent règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Article 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation et l'application du présent règlement.



Informations diverses

RAPPEL QUELQUES RÈGLES...

Accueil du secrétariat de Mairie :

Il est rappelé aux administrés qu'ils doivent respecter les horaires du secrétariat de mairie (question de sécurité et d'assurance), mais surtout pour une bonne organisation du travail.

Merci aussi de respecter les horaires de vente des tickets de cantine (*mardi et jeudi de 15h45 à 18h00*).

Toutefois, des rendez-vous hors permanences sont possibles à condition de nous contacter au moins 24 heures à l'avance.

Dans un souci de modernisation et de mise aux normes (archives, RGPD...), certains services du secrétariat pourront être perturbés jusqu'en décembre 2018.

En cas de difficulté, pour la réalisation de certaines démarches complexes, le secrétaire de Mairie se fera un plaisir de vous venir en aide.

Régies municipales :

Il est aussi rappelé aux administrés, que seul le régisseur de la commune est habilité par le Trésor Public à recevoir les encaissements des services communaux (cantine, salle des fêtes, barques, entrées du camping, badges, etc...). Le régisseur est seul responsable devant le Trésor Public. Ainsi aucune dérogation aux tarifs arrêtés sur les procès verbaux des régies ne pourra être valablement donnée par un élu (maire, adjoints, ou conseillers). En cas de problème vous pouvez contacter M. le percepteur de Garmaches, qui seul a autorité sur la comptabilité des régisseurs.

Location de la salle polyvalente pour un vin d'honneur :

En cas de location de la salle polyvalente - **uniquement le samedi et uniquement pour un vin d'honneur** - les clés seront à rendre le **samedi soir**, à l'heure prévue et à la personne indiquée lors du retrait des clés.

La salle devra être laissée dans le même état de propreté qu'elle était à l'entrée dans les lieux.

En cas d'infraction le chèque de caution sera automatiquement encaissé.

Parc Résidentiel de Loisirs "Les Grands Prés" :

Il est strictement interdit, sous peine de sanctions, dont certaines peuvent être pénales :

- d'y élire domicile ;
- de construire en dur (vérandas, terrasse béton ...)
- d'y installer un équipement non autorisé par la commune ;
- de construire quoi que ce soit sans autorisation écrite du Maire ;
- de créer des décharges sauvages ;
- de ne pas régler son loyer à terme échu (des délais et facilités de paiement peuvent être accordés en Perception).

En cas de manquements répétés, la commune se réserve le droit d'entamer une procédure d'expulsion.

Il est aussi rappelé que les loyers ne peuvent être encaissés en Mairie, la commune et le régisseur déclinent toute responsabilité en cas de manquement, même si le Trésor Public engage des poursuites contre les résidents.

Mesure prise contre la délinquance :

Suite à plusieurs plaintes de riverains, et vu le manque de moyens de notre brigade de gendarmerie, Monsieur le Maire a décidé de saisir le Procureur de la République et le Sous-Préfet d'Abbeville afin que les exactions de jeunes délinquants cessent. Nous espérons que notre action portera ses fruits.





Publicité Légale de la Commune

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL :

- 01/2018** : Renouvellement des baux de huttes pour période 2018-2027, décision prise le 25/06/2018.
- 02/2018** : Mise à disposition du centre secours communal au SDIS80, décision prise le 25/06/2018.
- 03/2018** : Préparation du marché de rénovation de la mairie-école, décision prise le 25/06/2018.
- 04/2018** : Création d'emplacements de stationnement Place du Soleil Levant et devant l'agence postale communale (en parti abrogé), décision prise le 25/06/2018.
- 05/2018** : Création d'un marché de réfection de la voirie communale, décision prise le 25/06/2018.
- 06/2018** : Aliénation de la part commune 19/07/2018.
- 07/2018** : Avenant au marché de rénovation de la mairie-école, décision prise le 25/06/2018.
- 08/2018** : Choix de l'entreprise qui procédera à la rénovation de la voirie communale, décision prise le 09/10/2018.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL :

Séance du 02/02/2018 :

- Choix du correspondant Défense ;
- Mise à jour du tableau de classement unique des voies communales ;
- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs et affectation du résultat du budget du camping de l'année 2017 ;
- Vote du budget primitif du camping de l'année 2018 ;
- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs et affectation du résultat du budget du Lotissement « Les Camprets » phase n°2 de l'année 2017 ;
- Vote du budget primitif du Lotissement « Les Camprets » phase n°2 de l'année 2018
- Dépôt de pièces du lotissement les Camprets au rang des minutes notariales

Séance du 13/04/2018 :

- Contribution versée au SIVOM de Gamaches ;
- Contributions versée au SIMU du Lycée du Vimou ;
- Contribution versée au SIPPH ;
- Renouvellement de la convention « Les Jardins de la Bresle » ;
- Rénovation de la Mairie-Ecole : Choix du prestataire pour le diagnostic amiante et plomb ;
- Modernisation de l'éclairage public : choix des rues (report de la décision) ;
- Révision des taux des quatre taxes ;
- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs et affectation du résultat de (budget principal de l'année 2017) ;
- Vote du budget principal primitif 2018 (Rejeté).

Séance du 03/07/2018 :

- Convention de dématérialisation des actes réglementaires avec la Préfecture de la Somme ;
- Modernisation de l'éclairage public : rue de l'Isle, rue Saint-Hilaire ;
- Subvention versée à la ville d'Eu, pour le maintien du service médical d'urgence intercommunal ;
- Subventions versées aux associations.

Séance du 04/10/2018 :

- Création de deux postes de techniciens territoriaux ;
- Suppression de deux postes d'adjoints techniques principaux de 1ère classe ;
- Mise à jour du tableau des emplois ;
- Révision de la Taxe d'Aménagement ;
- Instauration d'une redevance d'occupation pour les commerces ambulants ;



Publicité Légale de la Commune

Séance du 04/10/2018 (suite):

- Actualisation de la ROPD Telecom 2018 ;
- Actualisation de la ROPD Gaz 2018 ;
- Actualisation de la ROPD Électricité 2018 ;
- Instauration d'une redevance d'occupation pour les chantiers et dépôts privés
- Gratification d'un stagiaire
- Dérogation donnée aux jeunes afin d'effectuer des travaux réglementés et de conduire des équipements de travail
- Révision des tarifs des produits domaniaux et de services pour l'année 2019
- Subvention versée à la société de chasse de Bouvaincourt-sur-Bresle ;
- Accord préalable afin de réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal



Vie de la commune

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BOUVAINCOURT VOUS ATTEND !

Située dans la Salle des Associations, juste en bas du Monument aux Morts, et ouverte depuis juin dernier, notre belle bibliothèque compte déjà de nombreux adhérents, mais il y a de la place pour tout le monde !

La collection de livres pour petits et grands ne cesse de s'agrandir ; grâce à vos dons, bien sûr, mais aussi grâce aux prêts de livres par la Bibliothèque Départementale.

Vous ne trouvez pas l'œuvre que vous voulez ? Commandez-la, elle arrivera la semaine d'après !

Lors de l'inauguration, le 18 octobre, Monsieur le Maire a souligné que sans l'aide précieuse de 3 bénévoles et d'une employée municipale, la bibliothèque ne pourrait fonctionner.

Alors, Marie-Claude, Marie-José, Violette et Sabrina, vous attendent tous les **mercredis de 14h00 à 16h00**, et les **vendredis de 17h30 à 19h00**.

La bibliothèque est aussi un lieu de rencontre ; le premier "atelier de lecture de contes" a eu lieu le mercredi 18 octobre. Une dizaine d'enfants ont écouté des histoires de sorcières, interprétées par Lynn Dehornoy. Ne ratez pas le prochain "atelier de lecture de contes", le mercredi 14 novembre à 15h00 !



Vous avez eu la possibilité de découvrir, la belle exposition « Techniques du 9^e art : Lire et écrire la bande dessinée ».

Comment se créent vos personnages préférés, quel est le rôle du scénario, les réponses à toutes ces questions figuraient dans cette exposition présentée durant 3 semaines. Par la suite, avec la participation de la collection départementale, nous présenterons des expositions sur d'autres thèmes.

Les enfants sont invités à participer au concours de dessin "Mon personnage de Bande Dessinée préféré", dont vous trouverez le règlement au verso de cette page.

Alors, venez à la bibliothèque pour vous inscrire gratuitement, vous y trouverez un lieu convivial, un accueil chaleureux, et sans aucun doute, un livre qui vous plaira et que vous pourrez emprunter gratuitement !

